

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/08  
Date de Révision: 15/02/23  
Version No. 6



## 1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	<b>A. Nom commercial</b>	<b>TRIPART BLOOM</b>
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation conseillées	TriPart Bloom est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Système de descripteur des utilisations (REACH)	Classification non requise (IK)
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Services médicaux / secours	<b>15</b>
	Pompiers et secours	<b>18</b>
	Police	<b>17</b>
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	<b>112</b>
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	<b>01 45 41 59 59</b>
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	<b>05 61 77 74 47</b>

## 2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

	Reg. 1272/2008/CLP	IK. (Classification non requise) - Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger	Aucune
	Mention d'avertissement (phrases P)	P102 Tenir hors de portée des enfants
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Aucun
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	Aucun

## 3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<b>3.1</b>	<b>Substances</b>	Non applicable
------------	-------------------	----------------

<b>3.2 Mélanges</b>	Tripart Bloom
Description	Tripart Bloom est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de :  phosphate monopotassique, chlorure de magnésium.
Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses	Non applicable

## 4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.
En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.
En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.  En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connus

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas de données disponibles

## 5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau

<p><b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b></p>	<p>Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.</p> <p>Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits.</p> <p>Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants :</p> <p>oxydes d'azote oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde métallique / oxydes métalliques</p> <p>Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.</p>
<p><b>5.3 Conseils aux pompiers</b></p> <p>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</p> <p>Equipements de protection appropriée</p>	<p>Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.</p> <p>Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.</p>
<p><b>5.4 Autres informations</b></p>	<p>Non applicable</p>
<p><b>6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b></p>	
<p><b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b></p>	<p>Assurer une bonne ventilation.</p>
<p>6.1.1 Pour les non-secouristes</p>	<p>Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.</p> <p>En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)</p>
<p>6.1.2 Pour les secouristes</p>	<p>Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)</p>
<p><b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b></p>	<p>Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.</p>
<p><b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b></p>	
<p>6.3.1 Méthode de confinement</p>	<p>Couverture des égouts</p>

6.3.2	Procédure de nettoyage	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.4	<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

## 7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	<p>Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer.</p> <p>Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p> <p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p>
7.2	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	<p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p> <p>Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>
7.3	<b>Utilisations finales particulières</b>	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>

## 8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	<b>Paramètres de contrôle</b>	<p>Non applicables</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
8.2	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
a)	Protection des yeux et du visage	<p>Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.</p> <p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p>
b)	Protection de la peau	<p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
c)	Protection respiratoire	<p>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.</p>

Protection du corps

Porter des vêtements de protections appropriés.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.

### 8.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

## 9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a)	Etat physique	Tous les composés de Tripart Bloom sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Rose
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	.-1°C (30.2°F)/ Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
g)	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	4.47
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.162
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

### 9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	-------------------------------------------------------	--------

## 10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.  Tripart Bloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	Stabilité chimique	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter. Tripart Bloom contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.5	Matières incompatibles	
10.6	Produits de décomposition dangereux	A température très élevée, des produits de décomposition sont formés : oxyde de phosphore, oxyde de magnésium, oxyde(s) de potassium, monoxyde de carbone et oxyde(s) de soufre.

## 11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aigue	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corrosion cutanée / irritation cutanée	Aucun effet important ou danger critique connu.
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Pas de données disponibles
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles

e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
f)	Cancérogénicité	Pas de données disponibles
g)	Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles
11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau	Irritation légère possible – laver avec de l'eau.
	Exposition des yeux	Irritation légère possible – laver avec de l'eau.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
<b>11.2</b>	<b>Informations sur les autres dangers</b>	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles
<b>12</b>	<b>RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	
<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Pas de risques connus
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit n'est pas supposé occasionner d'effet sur l'environnement s'il est utilisé correctement selon les recommandations.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.7</b>	<b>Autres effets nefastes</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>13</b>	<b>RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Elimination du produit/ de l'emballage : il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets Non déterminé

## **14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** Transport non- dangereux

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Transport non- dangereux

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
**ADR** Transport non- dangereux

**IMDG**

**OACI/IATA**

**14.4 Groupe d'emballage** Transport non- dangereux

**14.5 Dangers pour l'environnement** Transport non- dangereux

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Transport non- dangereux

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable

## **15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Reg. 1272/2008/CE

Reg. 830/2015/CE (REACH)

Risques particuliers

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique** Evaluation non effectuée

## **16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS**

**16.1 Abreviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

## 16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

## 16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

15/02/2023

Date version précédente

03/01/2022

Version

6

Elements modifiés

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878; section 11, section 12

## 16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/08  
Date de Révision: 15/02/23  
Version No. 6



## 1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	<b>A. Nom commercial</b>	<b>TRIPART GROW</b>
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation conseillées	TriPart Grow est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Code UFI	2CXW-F8GT-600X-711N
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Services médicaux / secours	<b>15</b>
	Pompiers et secours	<b>18</b>
	Police	<b>17</b>
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	<b>112</b>
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	<b>01 45 41 59 59</b>
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	<b>05 61 77 74 47</b>

## 2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification du mélange</b>	
	Reg. 1272/2008/CLP	
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	
	Mot de danger	
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger (phrases H)	
	Mention d'avertissement (phrases P)	H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**2.3 Autres dangers**

Aucun

**3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélanges**

Tripart Grow

Description

Tripart Grow est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés entre autres de :

**Nitrate de potassium, nitrate d'ammonium, carbonate de potassium**

Nom Chimique

Nitrate de potassium

Concentration

5~15%

N° CAS

7757-79-1

Nom Chimique

Nitrate d'ammonium

Concentration

3~5%

N° CAS

6484-52-2

Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses

Non applicable

**4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS**

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.

En cas de contact cutané

Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours

En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.

Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Pas de symptômes connus
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Pas de données disponibles
<b>5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>  Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : oxydes d'azote oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde métallique / oxydes métalliques Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être jetée dans un cours d'eau ou un égout.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Equipements de protection appropriée	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
<b>5.4 Autres informations</b>	Non applicable

## 6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une bonne ventilation.

Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)

#### 6.1.2 Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### 6.3.1 Méthode de confinement

Couverture des égouts

#### 6.3.2 Procédure de nettoyage

Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

Autres Informations

Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.

Équipement de protection individuelle : voir la section 8

Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

## 7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.

Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.

Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.

Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

<b>7.3</b>	<b>Utilisations finales particulières</b>	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>
------------	-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>8.1</b>	<b>Paramètres de controle</b>	<p>Non applicables</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
<b>8.2</b>	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
8.2.1	Controle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
a)	Protection des yeux et du visage	<p>Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.</p> <p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p>
b)	Protection de la peau	<p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
c)	Protection respiratoire	<p>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.</p>
	Protection du corps	<p>Porter des vêtements de protections appropriés.</p> <p>Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.</p>
<b>8.3</b>	<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

## 9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
a)	Etat physique	Tous les composés de Tripart Grow sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Vert
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	.-1°C (30.2°F)/ Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et interv	101°C (213.8°F)
f)	Inflammabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité 'LSI	
g)	LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	4.20
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.14
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

**9.2 Autres informations**  
9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune

## **10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1 Réactivité**

Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Tripart Grow est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

### **10.5 Matières incompatibles**

Pas de conditions particulières à éviter.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Tripart Grow contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.

A température très élevée, des produits de décomposition sont formés : oxyde de phosphore, oxyde de magnésium, oxyde(s) de potassium, monoxyde de carbone et oxyde(s) de soufre.

## **11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

a) Toxicité aiguë  
Produit/ ingrédient

Nitrate de potassium  
DLC 50 orale / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Rat/ Non applicable

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

DLC 50 cutanée/ > 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable

Produit/ ingrédient

Nitrate d'ammonium

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

DLC 50 orale/ >2950mg/kg/ Rat/ Non applicable

DLC 50 voie cutanée / > 5000mg/kg/ Rat/ Non applicable

Conclusion

Aucun effet important ou danger critique connu.

b) Corosion cutanée / irritation cutanée  
c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire  
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
e) Mutagénicité sur les cellules germinales  
f) Cancérogénicité  
g) Toxicité pour la reproduction  
h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
j) Danger par aspiration

Pas de données disponibles  
Pas de données disponibles

#### **11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables**

Ingestion

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de la peau  
Exposition des yeux

Irritation légère possible – laver avec de l'eau.  
Irritation légère possible – laver avec de l'eau.

#### **11.1.6 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Pas de symptômes connus

#### **11.1.7 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Pas d'effets connus sur la santé

11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange.
<b>11.2</b>	<b>Informations sur les autres dangers</b>	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles

## **12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b> Produit/ ingrédient	Pas de risques connus Nitrate de potassium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Aiguë CL50 1378 mg/L eau douce OECD 203 / Daphnie / 48h Aiguë CE50 490 mg/L eau douce / Algues / 240h Aiguë CE50 > 1700 mg/l eau douce / Algues / 240h
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit n'est pas supposé occasionner d'effet sur l'environnement s'il est utilisé correctement selon les recommandations.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.7</b>	<b>Autres effets nefastes</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

## **13 RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.
		Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
		Élimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets. Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.
	Code de liste des déchets	Non déterminé

## **14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Transport non- dangereux
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Transport non- dangereux
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
	<b>ADR</b>	Transport non- dangereux
	<b>IMDG</b>	

	<b>OACI/IATA</b>	
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>	Transport non- dangereux
14.5	<b>Dangers pour l'environnement</b>	Transport non- dangereux
14.6	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Transport non- dangereux
14.7	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable
<b>15</b>	<b>RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION</b>	
15.1	<b>Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun à notre connaissance
15.2	<b>Evaluation de la sécurité chimique</b>	Evaluation non effectuée
<b>16</b>	<b>RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS</b>	
16.1	<b>Abreviations et acronymes</b>	
		ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
		NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro
		CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.
		NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)
		CLP: Règlement CE 1272/2008
		DNEL: Niveau calculé sans effet
		IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
		IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses
		OMI: Organisation maritime internationale
		CL50: Concentration létale 50 %
		DL50: Dose létale 50 %.
		LEP: Niveau d'exposition professionnelle
		PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH
		PEC: Concentration prévisible dans l'environnement
		PEL: Niveau d'exposition prévisible
		PNEC: Concentration prévisible sans effets
		REACH: Règlement CE 1907/2006
		vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH
16.2	<b>Références bibliographiques</b>	
		Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
		Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
		Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
		Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
		INRS - Fiche Toxicologique
		Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
		Site web de l'Agence ECHA

### 16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version	15/02/2023
Date version précédente	07/12/2022
Version	6
Elements modifiés	Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878; section 11, section 12

### 16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/08  
Date de Révision: 15/02/23  
Version No. 7



## 1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	<b>A. Nom commercial</b>	<b>TRIPART MICRO HARD WATER</b>
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation conseillées	TriPart Micro Hard Water est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Code UFI	X0SD-TJFK-920T-1KEK
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Services médicaux / secours	<b>15</b>
	Pompiers et secours	<b>18</b>
	Police	<b>17</b>
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	<b>112</b>
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	<b>01 45 41 59 59</b>
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	<b>05 61 77 74 47</b>

## 2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification du mélange</b>	
	Reg. 1272/2008/CLP	
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Oui, lésions oculaires
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	

Pictogramme de danger



Mot de danger

DANGER

Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette Acide nitrique, sel d'ammonium, de calcium

Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (phrases P)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Aucun

### 2.3 Autres dangers

## 3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Tripart Micro Hard Water

Description

Tripart Micro Hard Water est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication.

Toutefois, ils sont dérivés de :

nitrate d'ammonium, nitrate de potassium, nitrate de calcium, nitrate de cuivre, EDDHA chélate de fer, EDTA chélates de manganèse et de zinc, molybdate de sodium.

Nom Chimique

Nitrate d'ammonium

Concentration

$\geq 10 \leq 25\%$

N° CAS

6484-52-2

Nom Chimique

Nitrate de calcium

Concentration

$\geq 5 \leq 10\%$

N° CAS

15245-12-2

Nom Chimique

Nitrate de potassium

Concentration

$\geq 1 \leq 5\%$

N° CAS

7757-79-1

Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses

Non applicable

## 4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.

En cas de contact cutané

Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Pas de symptômes connus
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Pas de données disponibles
<b>5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone Oxydes de nitrogène Oxyde métallique / oxydes métalliques Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone Oxydes de nitrogène Oxyde métallique / oxydes métalliques Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.

Equipements de protection appropriée

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

**5.4 Autres informations**

Non applicable

**6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une bonne ventilation.

Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.

6.1.1 Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)

6.1.2 Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Méthode de confinement

Couverture des égouts

6.3.2 Procédure de nettoyage

Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

Autres Informations

Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.

Équipement de protection individuelle : voir la section 8  
Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

**7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.

Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.  
Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate. Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
7.3	<b>Utilisations finales particulières</b>	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

## 8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	<b>Paramètres de contrôle</b>	Non applicables Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
8.2	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a)	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.
b)	Protection de la peau	Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c)	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
	Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3	<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

## 9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
a)	Etat physique	Tous les composés de Tripart Micro Hard Water sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Marron foncé
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	-.11°C (30°F)/ Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102.778°C (217°F)
f)	Inflammabilité	Non inflammable
g)	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	5.6

l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.108
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

## 9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	-------------------------------------------------------	--------

## 10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<b>Réactivité</b>	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation. Tripart Micro Hard Water est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	<b>Stabilité chimique</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	<b>Conditions à éviter</b>	Pas de conditions particulières à éviter.
10.5	<b>Matières incompatibles</b>	Tripart Micro Soft Water contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.6	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.

## 11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aigue	
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ >2950mg/kg/ Rat/ Non applicable DLC 50 voie cutanée / > 5000mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Produit/ ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
		OECD 423
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ 500mg/kg/ Rat/ Non applicable DLC 50 cutanée / 2000mg - 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Produit/ ingrédient	Nitrate de potassium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Rat/ Non applicable DLC 50 cutanée/ > 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Pas de données disponibles
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
	Produit/ ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
		OCDE 405
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Yeux/ dommages / Lapin/ 24h-72h
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
f)	Cancérogénicité	Pas de données disponibles
g)	Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles

11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau Exposition des yeux	Irritation légère possible – laver avec de l'eau. Provoque de graves lésions des yeux.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange.
<b>11.2</b>	<b>Informations sur les autres dangers</b>	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles

## **12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Pas de risques connus
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
	Produit / ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
	Méthode /Résultat / Espèces / Exposition	Aigüe CL50 eau douce/ 447 mg/l / poisson/ 48 OECD 202 Aigüe CE50 eau douce/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h OECD 201 Aigüe CL50 eau douce/ >100 mg/l / Algues / 72h
	Produit/ ingrédient	Nitrate de potassium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Aiguë CL50 1378 mg/L eau douce OECD 203 / Daphnie / 48h Aiguë CE50 490 mg/L eau douce / Algues / 240h Aiguë CE50 > 1700 mg/l eau douce / Algues / 240h
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit n'est pas supposé occasionner d'effet sur l'environnement s'il est utilisé correctement selon les recommandations.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
<b>12.7</b>	<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

## **13 RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.
-------------	-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Élimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Non déterminé

Code de liste des déchets

## **14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** Transport non- dangereux

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Transport non- dangereux

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
ADR Transport non- dangereux

IMDG

OACI/IATA

**14.4 Groupe d'emballage** Transport non- dangereux

**14.5 Dangers pour l'environnement** Transport non- dangereux

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Transport non- dangereux

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable

## **15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Reg. 1272/2008/CE

Reg. 830/2015/CE (REACH)

Risques particuliers

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.

Non applicable

Aucun à notre connaissance

Évaluation non effectuée

## **16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS**

**16.1 Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

## 16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

## 16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

15/02/2023

Date version précédente

25/11/2022

Version

7

Elements modifiés

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878; section 11, section 12

## 16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/08  
Date de Révision: 15/02/23  
Version No. 7



## 1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	<b>Identificateur de produit</b>	
	A. <b>Nom commercial</b>	<b>TRIPART MICRO SOFT WATER</b>
1.2	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation conseillées	TriPart Micro Soft Water est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Code UFI	FUHU-JD9Y-DQ01-9KDW
1.3	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
1.4	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Services médicaux / secours	<b>15</b>
	Pompiers et secours	<b>18</b>
	Police	<b>17</b>
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	<b>112</b>
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	<b>01 45 41 59 59</b>
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	<b>05 61 77 74 47</b>

## 2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<b>Classification du mélange</b>	
	Reg. 1272/2008/CLP	
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Oui, lésions oculaires
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	

Pictogramme de danger



Mot de danger

DANGER

Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette Acide nitrique, sel d'ammonium, de calcium

Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (phrases P)

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P210 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P301 EN CAS D'INGESTION:
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- Aucun

**2.3 Autres dangers**

**3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélanges**

Tripart Micro Soft Water

Description

Tripart Micro Soft Water est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de :  
nitrate d'ammonium, nitrate de potassium, nitrate de calcium, nitrate de cuivre, EDDHA chélate de fer, EDTA chélates de manganèse et de zinc, molybdate de sodium.

Nom Chimique

Nitrate d'ammonium

Concentration

>=1<=5%

N° CAS

6484-52-2

Nom Chimique

Nitrate de calcium

Concentration

>=20<=30%

N° CAS

15245-12-2

Nom Chimique

Nitrate de potassium

Concentration

>=1<=5%

N° CAS

7757-79-1

Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses

Non applicable

**4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS**

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.

En cas de contact cutané

Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Pas de symptômes connus
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Pas de données disponibles
<b>5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	<p>Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.</p> <p>Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits.</p> <p>Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dioxyde de carbone</li> <li>Monoxyde de carbone</li> <li>Oxydes de nitrogène</li> <li>Oxyde métallique / oxydes métalliques</li> </ul> <p>Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.</p>
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	

Equipements de protection appropriée

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

#### 5.4 Autres informations

Non applicable

### 6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une bonne ventilation.

Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.

##### 6.1.1 Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)

##### 6.1.2 Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### 6.3.1 Méthode de confinement

Couverture des égouts

##### 6.3.2 Procédure de nettoyage

Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

Autres Informations

Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.

Équipement de protection individuelle : voir la section 8

Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

### 7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.

Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.

Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate. Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
7.3	<b>Utilisations finales particulières</b>	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

## 8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	<b>Paramètres de contrôle</b>	Non applicables Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
8.2	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a)	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.
b)	Protection de la peau	Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c)	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
	Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3	<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

## 9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
a)	Etat physique	Tous les composés de Tripart Micro Soft Water sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Marron foncé
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	-.11°C (30°F)/ Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
g)	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	5.8

l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.25
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

## 9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	-------------------------------------------------------	--------

## 10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<b>Réactivité</b>	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation. Tripart Micro Soft Water est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	<b>Stabilité chimique</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	<b>Conditions à éviter</b>	Pas de conditions particulières à éviter. Tripart Micro Soft Water contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.5	<b>Matières incompatibles</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.6	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	

## 11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aigue	
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ >2950mg/kg/ Rat/ Non applicable DLC 50 voie cutanée / > 5000mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Produit/ ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
		OECD 423
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ 500mg/kg/ Rat/ Non applicable DLC 50 cutanée / 2000mg - 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Produit/ ingrédient	Nitrate de potassium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Rat/ Non applicable DLC 50 cutanée/ > 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Pas de données disponibles
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
	Produit/ ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
		OCDE 405
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Yeux/ dommages / Lapin/ 24h-72h
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
f)	Cancérogénicité	Pas de données disponibles
g)	Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles

#### 11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de la peau  
Exposition des yeux

Irritation légère possible – laver avec de l'eau.  
Provoque de graves lésions des yeux.

#### 11.1.6 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de symptômes connus

#### 11.1.7 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'effets connus sur la santé

#### 11.1.8 Effets interactifs

Données non connues

#### 11.1.9 Absence de données spécifiques

Pas de données disponibles

#### 11.1.10 Mélanges

Pas de données disponibles

#### 11.1.11 Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles

## 12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Pas de risques connus

Produit/ ingrédient

Nitrate d'ammonium

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés  
Cladocera / 21 jours

Produit / ingrédient (composant)

Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

Méthode /Résultat / Espèces / Exposition

Aigüe CL50 eau douce/ 447 mg/l / poisson/ 48

OECD 202 Aigüe CE50 eau douce/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h

OECD 201 Aigüe CL50 eau douce/ >100 mg/l / Algues / 72h

Produit/ ingrédient

Nitrate de potassium

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

Aiguë CL50 1378 mg/L eau douce OECD 203 / Daphnie / 48h

Aiguë CE50 490 mg/L eau douce / Algues / 240h

Aiguë CE50 > 1700 mg/l eau douce / Algues / 240h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable par les plantes et le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

Le produit n'est pas supposé occasionner d'effet sur l'environnement s'il est utilisé correctement selon les recommandations.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

## 13 RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau.

Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Elimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets

Non déterminé

## 14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification Transport non- dangereux

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Transport non- dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
ADR Transport non- dangereux

IMDG

OACI/IATA

14.4 Groupe d'emballage Transport non- dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement Transport non- dangereux

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Transport non- dangereux

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

## 15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. 1272/2008/CE

Reg. 830/2015/CE (REACH)

Risques particuliers

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Evaluation non effectuée

Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.

Non applicable

Aucun à notre connaissance

Evaluation non effectuée

## 16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1 Abreviations et acronymes ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

## 16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement  
(CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

## 16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

15/02/2023

Date version précédente

06/12/2022

Version

7

Elements modifiés

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878;  
section 11, section 12

## 16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.